

BULLETIN D'INSCRIPTION

COURSE
NOM
PRÉNOM
ANNÉE DE NAISSANCE
 MASCULIN FÉMININ
CLUB
N° DE LICENCE
ADRESSE
.....
CODE POSTAL
VILLE
TÉL.

Conformément à la loi
du 23 mars 1999

POUR LES LICENCIES FFA : Fournir
obligatoirement une photocopie de la
licence lors de l'inscription sur place
ou par correspondance.

**Pour les engagements collectifs
des clubs,** merci d'envoyer la liste
avec les photocopies des licences des
engagés.

POUR LES NON LICENCIES FFA :
Joindre obligatoirement à ce bulletin
d'inscription un **certificat médical**
(ou sa photocopie), datant de moins
d'un an à la date de la course,
attestant de l'aptitude à pratiquer
la course à pied en compétition.
**A fournir obligatoirement en cas
d'inscription sur place.**
AUTORISATION PARENTALE
(pour les moins de 18 ans)
J'autorise mon enfant :

.....
à participer à la course sous mon
entière responsabilité.

Le.....

Signature obligatoire (des parents
pour les moins de 18 ans)

FOULÉE CHANTELOUVAISE Dimanche 28 mars 2010

DEUX COURSES :
7,5 ET 15 KM
OUVERTES À TOUS,
HOMMES ET FEMMES,
LICENCIÉS OU NON,
DANS LES CATÉGORIES
SUIVANTES :

CADETS :

Année de naissance 1993 et 1994

JUNIORS :

Année de naissance 1991 et 1992

ESPOIRS :

Année de naissance de 1988 à 1990

SENIORS :

Année de naissance de 1971 à 1987

VÉTÉRANS :

Année de naissance de 1970 et avant

DROIT D'INSCRIPTION 7,5 €

RASSEMBLEMENT

Complexe sportif
David DOUILLET,
rue d'Alentours 78570
Chanteloup-les-Vignes
Tél. 01 39 74 13 03

DÉPART À 10H00
1 boucle (7,5 km)
ou 2 boucles (15 km)

RENSEIGNEMENTS

Tél. 01 39 74 29 12
ou 06 66 26 19 58
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

E-mail :

delc-chanteloup@wanadoo.fr
Adresse : rue du général Leclerc
78570 Chanteloup-les-Vignes.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Train : Gare Saint-Lazare,
direction Mantes par Conflans,
descendre à la gare
de Chanteloup-les-Vignes

Voiture : Autoroute A13,
sortie Poissy,
direction Chanteloup-les-Vignes

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 :

La 6^{ème} édition de «LA FOULÉE
CHANTELOUVAISE» est organisée
par la ville de Chanteloup-les-Vignes.
Elle aura lieu le **dimanche 28 mars 2010**.
Elle répond au règlement des courses
hors-stade.

ARTICLE 2 : ORGANISATION

Parcours dans les rues
et sentiers de la ville.
Distances le «7,5 km»
ou le «15 km» : Départ à 10h00.
1 boucle (7,5 km) ou 2 boucles (15 km).
Ravitaillement à mi-parcours.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous,
hommes ou femmes, licenciés ou non,
dans les catégories cadets, juniors,
espoirs, seniors, vétérans.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

L'engagement n'est accepté
qu'accompagné des droits d'inscription
d'un montant de 7,5 € en espèce ou
chèque à l'ordre du Trésor Public et :
1) de la photocopie de la licence F.F.A.
2) ou d'un certificat médical
(ou sa photocopie), datant de moins
d'un an à la date de la course, attestant
de l'aptitude à pratiquer la course à pied
en compétition.

Inscription sur place possible –
clôture 30 minutes avant le départ.

ARTICLE 5 : DOSSARD

La remise des dossards s'effectuera
à partir de 8h30 au complexe sportif
David Douillet. **Tout concurrent devra
être porteur d'un dossard.**

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

Dispositif de secours sur le parcours.
Commissaires aux carrefours.

ARTICLE 7 : RÉSULTATS

Les résultats seront affichés dans
les meilleurs délais et envoyés aux
instances fédérales ainsi qu'aux clubs
qui en feraient la demande.

ARTICLE 8 : COMMODITÉS

Parking à proximité [complexe socio-
culturel Paul Gauguin (salle des fêtes)]
vestiaires, douches et buvettes au
complexe sportif David Douillet.
Les organisateurs déclinent toute
responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 9 : ABANDON

Tout concurrent qui abandonne
devra obligatoirement remettre son
dossard au contrôle d'arrivée.

ARTICLE 10 :

Chaque concurrent s'engage à prendre
le départ dans un esprit sportif et
loyal, à parcourir la distance complète
avant de franchir la ligne d'arrivée, à
s'être assuré que son état de santé ne
présente pas de contre-indication à ce
type d'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute
responsabilité en cas d'accident
consécutif à un mauvais état de santé
et pourront stopper un participant en
mauvaise condition apparente.

ARTICLE 11 :

Tout participant autorise
expressément les organisateurs, ainsi
que les ayants droit tels que les
partenaires et médias, à utiliser les
images fixes ou audiovisuelles sur
lesquelles il pourrait apparaître,
prises à l'occasion de sa participation à
l'une des épreuves, et ce pour une
durée illimitée.

ARTICLE 12 :

Tout concurrent certifie avoir pris
connaissance du présent règlement
et en accepter toutes les clauses.

6^{ème}
FOULÉE
CHANTELOUVAISE
2010



DIMANCHE
28 MARS

Chanteloup-les-Vignes se situe dans les Yvelines (78)
Départ à 10h au Complexe Sportif David Douillet
Deux courses : 7,5 km et 15 km (mesurage officiel par la FFA)
RENSEIGNEMENTS AU 01 39 74 29 12

DIMANCHE 28 MARS 2010

DROIT D'INSCRIPTION : 7,5 euros

TRANSPORTS ET ACCÈS

Train :

Gare Saint-Lazare, direction Mantes par Conflans, descendre à la gare de Chanteloup-les-Vignes.

Voiture : Autoroute A13, sortie Poissy, direction Chanteloup-les-Vignes.

RENSEIGNEMENTS

Tél.: 01 39 74 29 12

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

E-mail : delc-chanteloup@wanadoo.fr

Bois
de L'Hautil

Ravitaillement

Parking
salle des fêtes

Ravitaillement

Complexe sportif
David DOUILLET

DÉPART
ARRIVÉE

6^{ème}
**FOULÉE
CHANTELOUVAISE
2010**



DIMANCHE 28 MARS

Chanteloup-les-Vignes se situe dans les Yvelines (78)

Départ à 10h au Complexe Sportif David Douillet

Deux courses : 7,5 km et 15 km (mesurage officiel par la FFA)

RENSEIGNEMENTS AU 01 39 74 29 12

RASSEMBLEMENT

Complexe sportif David DOUILLET,
rue d'Alentours 78570 Chanteloup-les-Vignes
Tél. 01 39 74 13 03.

DÉPART À 10H

1 boucle (7,5 km) ou 2 boucles (15 km)